

Nous pouvions autrefois arguer de la situation matérielle différente du Canada pour demander qu'il ne soit pas assujéti à la législation commerciale visant d'autres pays. Cette approche est évidemment inefficace lorsque nous sommes l'unique cible de la législation américaine.

Comparativement aux années 1983-1984, les poursuites engagées en vertu des lois commerciales américaines se sont multipliées au cours des deux dernières années; un plus grand nombre d'entre elles visaient des produits canadiens; les industries touchées étaient plus importantes pour le Canada; et les résultats nous ont été plus défavorables. Sur le plan législatif, il y a eu une augmentation du nombre de projets de loi présentés au Congrès et visant précisément les exportations canadiennes, alors qu'auparavant nous étions "balayés" par des lois générales visant d'autres cibles.

En ce qui concerne la défense de nos intérêts aux États-Unis, cette analyse m'a amené à tirer quatre conclusions:

Premièrement, il est à la fois nécessaire et important de charger des fonctionnaires de haut niveau de faire dans chaque cas des représentations auprès du Congrès et de l'Administration et nous devons ainsi poursuivre nos objectifs sans relâche. Cette stratégie est peut-être déjà exploitée à fond. Dans certains cas, il se pourrait même que nous soyons victimes de la loi des rendements décroissants et que cela se retourne contre nous. Les gens qui présentent des projets de loi protectionnistes dont le Canada est la principale ou l'unique cible ne sont pas enclins à les réviser pour la simple raison que nous le leur demandons, quel que soit le niveau auquel nous faisons des représentations.

Ma deuxième conclusion procède de la première. Les pressions que nous exerçons pour contrer des mesures protectionnistes doivent être orientées davantage vers des groupes américains qui partagent certains de nos objectifs. Une bonne part de ce travail doit être accompli à l'extérieur de Washington, sous forme de pressions exercées sur la base. Ce type d'activités est un complément important aux démarches faites par des gens de haut niveau à Washington. Les consulats canadiens que l'on trouve dans la plupart des grands centres régionaux américains peuvent jouer un rôle utile à cet égard. Encore une fois, une telle méthode comporte des risques. En nous unissant à des groupes américains, nous pourrions être accusés d'ingérence dans les affaires intérieures américaines. Le risque en vaut toutefois la chandelle lorsque nos intérêts vitaux sont en jeu.